



Litige avec une société photovoltaïque

Par **myriam11200**, le **27/04/2010** à **14:20**

Bonjour,

En avril 2009, nous avons signé avec une société pour une installation photovoltaïque, celle-ci a pris en charge la totalité des demandes administratives.

Elle a procédé à l'installation en juin 2009 puis en décembre nous sommes informés qu'une subvention de 2880€ nous est accordée.

En date du 24 mars 2010, la région nous informe qu'elle ne peut procéder au paiement de notre subvention car le décret n°72-196 art 10 n'a pas été respecté (la demande de subvention devait être préalable au commencement des travaux).

L'installation a eu lieu le 12 juin et la demande le 28 septembre 2009.

La société avait bien connaissance de ce décret et pas nous.

Nous avons perdu notre subvention car la société n'a pas effectué la demande avant l'installation.

Il ne veut rien entendre, avons-nous un recours ?

Merci pour votre aide, bonne journée